

programmes existants de sensibilisation et d'information du public quant aux effets de l'alcool sur le fœtus. Si les programmes actuels sont jugés appropriés et efficaces, ils devraient être maintenus et étendus. Dans le cas contraire, de nouveaux programmes devraient être élaborés et mis en application afin que le public soit mieux renseigné sur la question.

Il est nécessaire de mieux sensibiliser la société canadienne à la nature particulière du syndrome d'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcoolisme fœtal; il faut le faire sur de nombreux fronts, à commencer par les écoles. L'usage de l'alcool comme boisson est une pratique profondément enracinée dans la plupart des strates de notre société. Beaucoup de témoins, surtout ceux de l'industrie des spiritueux, ont insisté sur l'importance d'une consommation raisonnable. Il y aurait lieu d'informer les jeunes des effets de l'alcool sur la santé humaine et surtout celle du fœtus dès qu'ils commencent à fréquenter l'école.

Il semble également clair que beaucoup d'institutions et d'intervenants qui traitent des personnes souffrant du syndrome d'alcoolisme fœtal ou des effets de l'alcoolisme fœtal ne savent pas que les difficultés qu'elles éprouvent sont attribuables à l'exposition du fœtus à l'alcool. Divers témoins nous ont révélé que les professionnels des services sociaux, de l'appareil judiciaire et même des sociétés d'aide à l'enfance ignorent que souvent, les «enfants-problèmes» ont été exposés à l'alcool alors qu'ils étaient encore dans le sein de leur mère; certains ignorent même l'existence de ce problème.

À moins que ceux qui occupent des postes de responsabilité dans notre société ne deviennent pleinement conscients des problèmes et des besoins spéciaux des enfants et adultes victimes du syndrome d'alcoolisme fœtal ou souffrant des effets de l'alcoolisme fœtal, ceux-ci ne peuvent que voir leurs problèmes s'aggraver, ce qui ne profitera à personne.

RECOMMANDATION N° 11

Le Sous-comité recommande que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires et le Comité consultatif national sur l'alcool et le fœtus, élabore et mette en application des programmes de sensibilisation et d'information adaptés au milieu scolaire des niveaux primaire et secondaire, à la magistrature, aux services sociaux et à la protection de l'enfance afin que l'on comprenne mieux le syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcool sur le fœtus, ainsi que les problèmes et les besoins propres aux personnes atteintes.

(H) PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DES SOINS INFIRMIERS

Plusieurs des témoins à nos audiences publiques nous ont dit que les professionnels de la santé, et plus particulièrement, les médecins de famille, ne connaissent pas assez bien les effets de l'alcool sur le fœtus pour donner des informations exactes et utiles et des conseils judicieux aux femmes enceintes. Beaucoup de témoins ont déclaré que si les médecins traitants tardent à diagnostiquer le syndrome d'alcoolisme fœtal et surtout les effets de l'alcoolisme fœtal chez les enfants, c'est parce qu'ils n'en connaissent pas les symptômes. Le diagnostic tardif ou erroné peut compliquer considérablement le traitement de ces enfants, et l'incertitude que cela engendre ne fait qu'intensifier la détresse des enfants atteints et de leurs parents.

Les témoignages relatifs aux professionnels de la santé montrent que, jusqu'à un certain point, la situation reste ce qu'elle était il y a dix ans ou plus. Le syndrome d'alcoolisme fœtal n'a été décrit qu'en 1973, et ce n'est que plus tard qu'on en a discerné les effets de l'alcool sur le fœtus.